

## Session ordinaire de Mai

Scance du 28 Mai 1914

Le matin neuf cent quatre-vingt, le vingt quatre mai à huit heures du matin.

Le Conseil municipal, diront courroux par Monsieur le Maire sera assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vigier Marie, pour la session ordinaire de Mai.

Président: M. M. Vigier, Faureste, Gariot, Fouquet, Kambaud, Henri Briand, Patry, Jeanpin Aubin, Vilasque, Armand, Ollier, Gendron, Dupranc, Lemerle, Piquet, Cribel, Rousseau, Léonore et Guiberteau.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Vigier, ayant obtenu la majorité des suffrages astérisqués pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

### Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des veillards, des infirmes et des invalides tentant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises au Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête comme suit la présente liste, et décide que le paiement des allocations aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

1<sup>e</sup> Morissette Théodore, rue Grand-Clos, admis pour 7 francs, les enfants donnant le complément.

2<sup>e</sup> Moreau Jean, aux Erais-Moulin, non admis, les enfants pouvant lui faire une pension supérieure à l'allocation de la commune.

3<sup>e</sup> Foujère Joseph, rue Sadi-Carnot, admis pour 15<sup>f</sup>

4<sup>e</sup> Abeczi Karitte au Gentil, admis pour 15<sup>f</sup>

5<sup>e</sup> Griguel Mari, Veine Picherit, la Blanche, admise à 15 francs.

6<sup>e</sup> Barzolle Hippolyte, domicile de Secours à Riez, mais résidant à Nantes, chemin de Riez (M. Tardieu) admis à 10 francs.

7<sup>e</sup> Clergeau Marie Anne, rue Sadi-Carnot 65, admise à 15 francs.

8<sup>e</sup> Cornet Veine Venderoy, rue Félix-Faure 47, admise pour 5 francs, les enfants donnant le complément.

*Assistance aux  
- nombreux*

*français*

*Assistance aux  
Vieillards*

Demandes d'augmentation -

1<sup>e</sup> Dupreios Irma Veue Morisset, rue Sadi-Carnot, augmentée de 2 t. - (revera 12<sup>t</sup>)

2<sup>e</sup> Delisle Josephine Veue Barbez, rue de la Sire, augmentée de 5 t (revera 10<sup>t</sup>)

Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépêche sur le bureau toutes les demandes de personnes ayant des ressources insuffisantes et qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913, pour l'assistance aux familles nombreuses, lesquelles demandes ont déjà été examinées par le Bureau de Prestation.

Savat.

Nom et prénom	Domicile	Nombre d'enfants	Nombre d'allocations
Lepicelle nel Cretin	Ermentault	4 enf.t	3 allocations
Couty Toussaint	33 Lande	4 ,	1 ,
Caronmont Ernest	33 Lande	4 ,	1 ,
Chervalier François	Bourdonnière	4 ,	1 ,
Michau Constant	Ermentault	4 ,	1 (en nature, log.)
Molle Henri	Portau Blé	4 ,	1 allocation
Guérane Clément	Petit-Clod	4 ,	1 ,
Rontard Francis	Cintrière	5 ,	2 ,
Renier Henri	Hauke-Hé	4 ,	1 ,
Collier Eugénie	Génévois	5 ,	2 ,
Brossaud Edouard	rue de la Gare	4 ,	1 ,

Monsieur le Président communique à la Commission la liste des assistés dont la situation de famille a changé depuis leur admission à l'assistance.

Nom et prénom	Adresse	Situation de l'assisté	Précision du Bureau de l'enfant
Rousseau Théophile	Ermentault	Reçoit 3 allocations p. 5,600 francs au dessus de 13 ans. L'aîné a atteint 13 ans, mais un contrat d'apprentissage ayant été passé avec l'école Rousseau, n'importe quelle condition pour recevoir d'allocations	Maintenu pour 3 allocations
Garreau Noël	Petite Lande	Reçoit 2 allocations p. 5,600 francs au dessus de 13 ans, en plus un O. d'apprentissage de l'école Rousseau pour 3 allocations	Admis pour 3 allocations
Merlet Hubert	rue Nationale	Reçoit 1 allocation p. 5,600 francs au dessus de 13 ans. L'aîné a atteint 13 ans, mais un contrat d'apprentissage ayant été passé avec le patron Merlet, n'importe quelle condition pour recevoir une allocation	Maintenu pour 1 allocation

Observations de la Préfecture -

L'examen des demandes relatives à la dernière réunion du Conseil municipal, a fait l'objet de quelques observations de la part de la Préfecture.

Savoir :

1<sup>e</sup>: Huchet Jean - a ajourné - quelle est l'importance du bien qu'il possède ? sa valeur.

Huchet possède 1 h 50 de terrain et une maison d'un renom net de 165<sup>fr</sup> dans ces conditions le conseil revient sur sa décision du mois de février et décide de n'accorder aucune allocation au sus nommé."

2<sup>e</sup>: Moreau Louis - a ajourné - pourriez-vous me renseigner sur la situation de fortune du postulant ?

Moreau n'a pas de fortune personnelle, mais d'après l'enquête qui a été faite cet individu gagnerait largement sa vie, d'autre part son père qui exerce la même profession que lui, le favoriserait pour la retraite des bétail,

3<sup>e</sup>: Veuve Lemire, a radié, n'a plus qu'un enfant de moins de 18 ans - accepté

4<sup>e</sup>: Veuve Maurice - a ajourné - quelles sont les conditions du placement.

du décès de leur père, les enfants de Mme Maurice ont été pris par charité par leurs tantes

5<sup>e</sup>: Mrs Hilaireau, admise provisoirement pour l'allocation quel est le gain du mari ? - Quelles sont les ressources du ménage.

Les gars Hilaireau n'ont aucune ressource, c'est plus la misère, le père ne peut travailler par suite d'infirmité.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une demande d'aide sociale formée conformément aux lois des 14 juillet 1913 et 1918 par Mme Gâteau Eugénie épouse Garneau, demeurant à la Blondière

Après en avoir délibéré, le Conseil, se conformant à la décision du Bureau de Bienfaisance rejeté la demande de Mme Garneau, attendu que son mari gagne 4 francs par jour et que les personnes n'ont aucune charge de famille.

Le conseil municipal ratifie la décision de l'administration municipale relative à l'admission à l'assistance aux femmes enceintes de Mme Caumont née Baudet

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'allocations formées par les familles de jeunes gens des classes 1912-1913 et 1914

Le Conseil après en avoir délibéré émet les arrêts suivants :

classe 1912 - 1<sup>e</sup>: Cuthin George - rue Paul Baixy 24. mère veuve, peu aisée

Assistance aux femmes  
en couches

Soutien de famille  
Demandes  
d'allocations journalières

base des prestations  
Demande  
de placement

Demande d'aide  
sociale  
au  
Bouygues

avis favorable

Cheneau Francis, rue Sade-Carnot 45, le père infirme,  
avis favorable

Lescot Niel, Carentault, la mère veuve, situation  
assez sûre, avis favorable

Le Four Alphonse, Carentault, nombreuse famille  
avis défavorable

Papen Edmond, rue Chiers, la mère veuve, avis  
favorable

Bautis Auguste, Basse St. avis défavorable, les  
autres enfants pouvant venir en aide à leurs parents.

Brondy Auguste, rue de l'école, avis défavorable.  
ne vient pas en aide à ses parents.

Girneau Jean fils, la Blondine, avis très favora-  
ble

Loirat Jules, à la chaussee, soutien indispensable  
de ses parents, avis favorable.

Plard Eugène, à Marpentheuil, soutien indispensable  
de sa mère veuve et sauguet malade, avis favorable  
Guivaud Clément, au Petit Clos, nombreuse  
famille, avis très favorable.

Rouetteau Raymond au Pont, n'est pas très  
fiable soutien de ses parents, avis défavorable.

Rouetteau Francis, La Morinière, père veuf,  
nombreuse famille, avis défavorable

Sauzeau Henri, au châtelet, ne vit pas avec son  
père et ne lui vient pas en aide, avis défavorable.

Henne Jean Baptiste au Fort au Blé, nombreuse  
famille, avis favorable

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une  
Demande que M. Boudet Louis, menuisier rue Nationale 28  
a adressé à Monsieur le Président, en vue d'être dégrégé de la  
taxe des prestations pour l'année 1914

Le susnommé étant dans une situation très nécessitaire,  
le Conseil décide qu'il y a lieu d'admettre sa réclamation.

M. le Maire Communique au Conseil municipal  
une demande de M. Joseph Déjocé, propriétaire à Vantes,  
tendant à acquérir une petite parcelle de terrain communal  
rue des Pasteurs au Bourg, d'une contenance de 80 m² 80.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote  
l'aliénation de la dite parcelle au profit du propriétaire  
et à raison de 3 francs le mètre carré, affirme que celle  
ci est inutile, inutile aux habitants et impropre à la  
rencontre.

Taxe des prestations  
Demande  
de dégrégement

Demande d'acquisition  
de terrain  
au Bourg

*64*  
Tribunal et Chambre  
de Commerce  
Nominations d'élègues pour  
l'examen des listes électorales

Monsieur le President fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 8 Décembre 1883 et des articles 1 et 2 de la loi du 19 Février 1905, la révision des listes des électeurs pour le Tribunal et la Chambre de Commerce, doit avoir lieu tous les ans, dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de Septembre par une commission composée dans chaque Commune, du Maire assisté de 2 Conseillers municipaux désignés par le Conseil.

Il invite l'Assemblée à vouloir bien nommer les deux membres dont il s'agit.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne M. M. Turbel et Briand pour faire partie de la dite commission.

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans une précédente réunion, une commission avait été nommée pour élaborer le tarif et le cahier des charges des pompes funèbres en vue du renouvellement du service, le traité passé le 20 Février ayant pris le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

Il donne lecture de cet document.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Considérant que les Tarif et cahier des charges n'ont rien d'usagé ; quels sont à peu près semblables à ceux en vigueur, cequellement jamais donné lieu à la moindre difficulté.

Pour ces motifs, il donne son entière approbation.

Il décide que le service sera confié à l'entrepreneur qui offrira le plus de garantie et la plus forte remise à la commune sur les clôtures établies ci-dessous.

Sur ce sujet le Conseil ajoute que tous les franchises de la Commune auront le droit de soumissionner, et que l'adjudication ne formera qu'un seul lot.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée que le Conseil municipal de Nantes dans sa séance du 8 Mars dernier a approuvé le projet relatif à l'extension de son réseau de canalisations dans le territoire de la Commune de Bez' et que les travaux vont être commencés très prochainement.

Monsieur Turbel prenant la parole remercie l'administration municipale et tout particulièrement M. le Maire, pour la délibérance qu'il a apportée dans la réalisation de ce projet extrêmement important et intéressant pour l'hygiène et la salubrité, en faisant en outre remarquer que le projet adopté est des plus avantageux pour la Commune.

Il ajoute que c'est aussi grâce aux bonnes relations de Monsieur le Maire avec l'administration municipale de Nantes que cette question a reçu une aussi prompte solution. Tous les membres du Conseil s'assurent aux paroles de leur collègue et votent la thèse à M. le Maire.

Monsieur le Maire rend compte de ses démarches auprès de la Société d'électricité et communique au Conseil le projet de traité.

Servir d'eau à Pont  
Rousseau

Société d'électricité  
- Éclairage -

Cramoisy

Rue entre la rue  
Bordure et la rue  
L'Industrie

Débit de bûches  
Dernière  
de Nouvelle Côte

Octroi  
Surtaxe - Imp.  
pour l'acquisition de  
travaux

a intervenir avec cette Société pour la distribution publique de l'énergie électrique dans la commune de Rerez.

Orant d'approuver ce document, le Conseil est d'avis d'entamer de nouveaux pourparlers avec M. le Directeur, les conditions proposées ayant semblé susceptibles d'améliorations.

Une commission composée de M. M. Lemerle, Lavaestre, Briand et Turbel est nommée et effect.

#### Tramways

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil que M. le Directeur de la Société des Tramways de Nantes lui a fait connaître que cette société a examiné à nouveau le projet d'extension de sa ligne de Pont-Rousseau vers les Trois-Moutiers et semble mieux disposé à faire aboutir le projet. M. le Maire va continuer ses démarches.

#### Rue entre la rue de la Fonderie et la rue de l'Industrie

Monsieur le Maire fait connaître que dans sa séance du 24 Novembre 1912, le conseil municipal avait accepté l'offre de M. Chibault m<sup>t</sup> de chevaux à Pont-Rousseau, relative à la cession gratuite à la Commune d'une rue qu'il venait de faire ouvrir entre le chemin de la Fonderie et la rue de l'Industrie.

Il soumet ensuite à l'Assemblée le plan de cette rue ainsi que l'état parcellaire dressé par M<sup>r</sup> Blouard, rayer communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan d'alignement tel qu'il est établi par le maire communal, c'est-à-dire avec une largeur de voie de 7 mètres et avec un alignement supplémentaire de 1 mètre en retrait sur le côté ouest pour la détermination des façades démarquant à construire, et décide de classer cette nouvelle rue dans la voirie urbaine.

Etat parcellaire des terrains à acquérir pour l'établissement du bus dit chemin

N <sup>o</sup>	Nom, prénom et nom de la propriétaire	Nature des terrains	Contenance	Indemnité à verser	Valeur
1	Chibaud. Pont-Rousseau	sol de la rue	7 50	gratuit	4500'
2	Coffin Pont-Rousseau	Jardin	0 02	19 00	

Le Conseil après en avoir délibéré accepte l'état ci-dessus et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien y donner son approbation.

#### Débit de bûcheons Demande de recette Collier

Le Conseil donne un avis favorable à la demande faite par M<sup>r</sup> Collier, en vue d'obtenir l'autorisation de couvrir son débit de bûcheons à la Haute-Re devant une maison lui appartenant.

#### Octroi Surface - Enfouissement pour l'exécution de divers travaux

Monsieur le Maire expose que dans une précédente délibération, le Conseil municipal a voté la construction de divers chemins ruraux, ainsi que l'établissement de caniveaux, égouts et aménagements de puits et fontaines sur différents points de la

commune

Il fait ensuite remarquer que les virements nécessaires pour l'exécution de la plupart des travaux devraient être inscrits au budget additionnel de 1914 et prévisionnel de 1915, mais qu'en raison de l'augmentation des dépenses, notamment celles d'assistance médicale gratuite et hospitalisation, il y a lieu d'abandonner cette intention.

Il importe donc d'attirer au moyen d'un emprunt la création des intérêts nécessaires pour subvenir à la dépense.

Il met à cet effet dans les yeux de l'Assemblée

1. Les projets des travaux dressés par M<sup>r</sup> Bloyard, maire communal et M<sup>r</sup> Batty, architecte.

2. Le budget de la commune pour l'exercice courant et les chapitres additionnels au budget de l'exercice précédent.

3. Un extrait du Recensement municipal présentant la situation financière de la commune et constatant les impositions de tout nature dont elle est graciée, avec l'indication de leur qualité et de leur durée, les emprunts remboursés et autres dettes exigibles.

4. Un relevé des recettes et des dépenses de la commune, divisionnées et extraordinaire pendant chacun des trois derniers exercices.

L'Assemblée, où il s'oppose de M<sup>r</sup> le Maire, et après ~~avoir~~ pris connaissance des pièces du projet, ainsi que des documents financiers produits à titre de renseignement.

Considérant que l'ensemble des travaux des vites nécessitera une dépense de 58.039,74

Savoir :

	Montant
1. Cimetière paris à Brebemont	1500 . . . 245
2. Comblement de l'étang de la Galerie	1400 . . . 100
3. Recouvrement des fossés rue du Petit-Bazin	2800 . . . 150
4. Construction du chemin du Grand Clos	4478,40 . . .
5. de la Blordine à la Motte	2562,60 500
6. de Maupertuis à la route de <sup>la</sup> Motte	9977,80 200
6 <sup>1</sup> des Mouhaudiers	2790,60 900
7. du Moulin des Barres	3745,80 750
8. du chemin des Poissons	6440, . . . 4600
9. de la rue Chibaud	700 . . .
10. Gravure reparation dans les Communes :	
(a) Mairie	1415,92
(b) Ecole des garçons de Rœzé	10480,26
(c) Ecole des filles de Rœzé (appartement de logement)	1702,20 300
(d) Ecole des filles de St Paul	319,15
11. Construction d'un abri pour la pompe à incendie	1591,93
12. gravure sur la Véne cubaine pour un état de ch <sup>e</sup> tai de guerre	1635,85
13. réfection d'un monument aux morts de la Côte verte pour la commune	2500 . . . 1000 2300
14. gravure de la chaussée de Pont-Roussel - fond de la commune	2000 . . . 1000 1000
<b>Total</b>	<b>58039,74</b>

Considerant que cette dépense peut être réduite à 41.800 en raison des rabais qui pourront être consentis par les entrepreneurs et des subventions que l'on est en droit d'espérer.

Considerant qu'il résulte de la situation financière dressée par le Recensement municipal, que la Commune n'a aucune ressource actuellement disponible pour la réalisation du projet dont il s'agit; qu'il y a lieu dès lors de recourir à la voie de l'emprunt pour couvrir la dite dépense.

Considerant d'autre part que la commune a de nombreux charges résultant de l'application des nouvelles lois sociales, assistance maternelle, assistance aux familles nombreuses, assistance aux femmes en couches; que le nombre des veillées infirmes et incurables securisés atteint le chiffre de 200; que les dépenses d'assistance médicale gratuite et frais d'hospitalisations augmentent chaque année; fin 1913 elles ont atteint 6.768.78 et le crédit securisé que de 3.883.98, produit d'une imposition de 6 cts. fin l'année prochaine il va falloir de toute nécessité voter 10 cts. soit en totalité 10 cts.

Considerant que la Commune accorde plus de 1500 francs de subventions aux Sociétés de Secours mutuels et œuvres de bienfaisance, qu'elle a quatre grandes écoles à entretenir et qu'elle donne les fournitures gratuites à tous les élèves.

Considerant que le nombre des certificats ordinaires et extraordinaire est déjà trop élevé, il atteint 78.68, qu'il est impossible de en voter de nouveaux, que il y a lieu cependant de préparer des ressources pour subvenir aux dépenses futuristes.

"Le Conseil fait remarquer que les 3 ans qui tombent cette année ne peuvent être employés pour cet emprunt puisqu'ils vont être utilisés pour l'emprunt de 10.000 francs, (subvention à la Compagnie des tramways pour prolongement de la ligne Rennes - Pont-Rouge vers les Horlains (vote du 7 juillet))

Considerant qu'un emprunt de 41.800<sup>1</sup> remboursable en 30 années causera chaque année, y compris les intérêts au taux de 5.964 la somme de 44.99 francs; qu'une bourse d'Octroi de 10 francs par hectolitre d'alcool pur contenue dans les eaux de vie, espirits, liqueurs, fruits à l'eau de vie, absinthes et autres liqueurs non dénommées produira environ 250 francs par an.

Par ces motifs

Vote un emprunt de 41.800<sup>1</sup> remboursable en 30 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1915, au moyen d'une bourse d'Octroi de 10 francs par hectolitre d'alcool pur devant produire environ 2500 francs par an; la dite bourse de 10 en plus de la base principale de 15 francs et de la bourse de 5 francs autorisé par la loi du 12 Décembre 1910 et dont la prorogation a été votée par le Conseil municipal dans sa séance du 02 février 1914.

Encas si le tarif de 10 francs ne produisait pas  
la hauteur et dessus portée la différence serait prélevée sur le  
produit du droit de 15 francs.

Note. - En ce qui concerne les chemins et dessus désignés,  
le Conseil est d'accord d'entreprendre leur aménagement. Mais en raison  
de la plus value qu'il sera donné au terrains de l'avenue, il estime  
que les propriétaires devront fournir des souscriptions en argen-  
t au nature au moins équivalentes à la moitié de la dépense.  
La ou ces souscriptions seraient reconnues insuffisantes, la consti-  
tution du chemin serait ajournée.

Le Conseil est d'accord que l'agent-voz soit accompagné de la com-  
mission des travaux publics pour le tracé des nouveaux chemins  
à construire. Il est même décidé que les propriétaires intéressés  
seront invités à se joindre à la commission pour formuler leurs  
observations si tel y a lieu.

Le Conseil décide que le monument aux enfants de la  
commune morts pour la Patrie en 1870-1871 sera érigé sur la  
place St Paul.

Une commission composée de M. H. Vélagne, Turbel et  
Piquet est nommée pour s'occuper des détails du projet.  
Tout est délibéré, les plans maîtrisés aux fins d'at-

A. Vélagne C. Louvatier  
F. Utley A. Ranaud J. Allier  
H. Kampfay J. Pothier J. Laroche  
F. Lefèvre M. Légal F. Saupin  
Gouy J. Boulard Dufour  
J. Guibert Guibert Guibert

Compte admis  
présenté par M<sup>e</sup>  
Méaire  
pour l'exercice 1871